

INSTALLATION AU POSTE DE CONDUITE



Position de conduite :

- la profondeur et hauteur du siège
— jambe légèrement fléchie quand on appui à fond sur une pédale)
- l'inclinaison du dossier
— assez droit
- le réglage du volant
— pouvoir casser le poigné derrière le volant
- la hauteur de l'appui-tête
— à la hauteur maximum de la tête
- les rétroviseurs extérieurs
— voir un élément de son véhicule
- le rétroviseur intérieur

La ceinture de sécurité :

Le non-port de la ceinture demeure l'un des principaux facteurs de mortalité sur la route (environ 10% chaque année depuis 10 ans)

Le rôle de la ceinture de sécurité est de protéger du choc d'un accident et du risque d'éjection.

La ceinture peut retenir jusqu'à 3 tonnes.

Pour être efficace elle doit être bien ajustée :

- passer sur l'épaule et non à la base du cou
- Toujours bien à plat (ne doit pas être vrillée)
- Ne rien avoir entre le corps et la ceinture
- Doit être plaquée sur les os du bassin et non sur le ventre (attention aux surépaisseur: blouson, etc...)



Sanctions :

Si conducteur non attaché :

- 135 euros d'amende
- -3 points.

Si passager majeur non attaché :

- 135 euros d'amende (à la charge du passager)

Si passager mineur non attaché :

- 135 euros d'amende (par mineur non attaché à la charge du conducteur)

En cas d'accident c'est le conducteur qui est responsable si un passager n'est pas attaché !